

Une nouvelle attendue dans le milieu du patrimoine religieux

14 M\$ pour l'année 2011-2012

À l'église Saint-Roch de Québec, M^{me} Christine St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF), a procédé, le 8 novembre dernier, à l'annonce du budget alloué à la restauration du patrimoine religieux pour l'année 2011-2012.



De gauche à droite : M. Raymond Bernier, député de Montmorency, M. Michel Lavoie, président du Conseil du patrimoine religieux du Québec, Mme Christine St-Pierre, ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Mgr Paul Lortie, évêque auxiliaire de Québec, responsable du patrimoine religieux pour le diocèse et M. Jean Picher, curé de la paroisse Notre-Dame-de-Saint-Roch

© Louise Leblanc, 2011

L'enveloppe accordée au Conseil du patrimoine religieux du Québec (CPRQ) s'élève à 14 000 000 \$. Ce nouveau budget permettra la réalisation de 83 projets de restauration à l'échelle du Québec. De ce montant, 12 959 440 \$ serviront à la restauration de 74 lieux de culte et autres bâtiments à vocation religieuse construits avant 1945 et ayant une valeur patrimoniale importante. De plus, 665 560 \$ financeront la restauration de quatre orgues à tuyaux, trois toiles, deux décors peints, de même que d'un monument du Sacré-Cœur.

Cette aide financière vise à soutenir les initiatives en vue de la restauration d'édifices du patrimoine religieux ainsi que du mobilier, des œuvres d'art et des orgues qu'ils renferment. Depuis 1995, le gouvernement du Québec a investi plus de 254 000 000 \$ dans ce secteur. La participation gouvernementale a entraîné des investissements privés de 121 000 000 \$, ce qui a permis, du même souffle, de maintenir et même d'accroître la présence des édifices religieux patrimoniaux dans l'offre touristique québécoise.

Pour plus d'information, nous vous invitons à consulter la liste des projets sur le site du CPRQ, à l'onglet « Communiqués ».

Loi sur le patrimoine culturel du Québec

Un cadre d'intervention renouvelé

La Loi sur le patrimoine culturel a été adoptée le 19 octobre dernier par l'Assemblée nationale. Après être passée par une longue démarche de consultation et d'analyse, cette nouvelle loi est accueillie avec soulagement dans le milieu du patrimoine.

On y trouve toujours des mesures de protection (classement, déclaration ou citation) portant sur les documents, objets, immeubles et sites patrimoniaux, mais elle introduit aussi de nouveaux statuts pour de nouvelles formes de patrimoine : la désignation ou l'identification du patrimoine immatériel ainsi que des personnages, lieux et événements historiques. De même, la désignation de paysages culturels patrimoniaux se veut un sceau de qualité pour en signaler la valeur aux yeux de tous.

La Loi établit clairement que le propriétaire d'un bien classé est responsable d'en assurer la préservation et la valeur patrimoniale. Aussi, les mesures de protection sont assorties de sanctions et d'amendes plus dissuasives, ces dernières étant beaucoup plus

élevées et modulées selon le type de propriétaires – personnes physiques ou morales – et selon qu'il y a ou non récidive.

On y reconnaît le rôle que jouent les municipalités locales qui sont pour la connaissance, la protection et la mise en valeur du patrimoine culturel. La Loi élargit leur champ d'action en leur conférant des pouvoirs similaires à ceux de la ministre en matière de patrimoine, tant matériel qu'immatériel. Ainsi, elles seront mieux outillées et pourront intervenir de façon plus complète, plus efficace et dans une perspective globale.

L'entrée en vigueur de la Loi a été fixée un an après son adoption, soit le 19 octobre 2012.

L'école d'antan (1860-1960)

Le musée du Château Dufresne inaugure sa nouvelle exposition

Jusqu'au 27 mai 2012, le musée du Château Dufresne vous convie à l'exposition L'école d'antan (1860-1960) consacrée à l'école québécoise d'avant la Révolution tranquille.

En collaboration avec l'Atelier d'histoire Hochelaga-Maisonneuve, le somptueux musée vous invite à découvrir un monde disparu : celui d'une école française, catholique, sans calculatrice, ni téléviseur, ni ordinateur. C'est aussi l'occasion d'explorer l'école anglo-protestante et de voir l'abîme qui séparait souvent les deux réseaux.

L'exposition présente le matériel de l'écolier et divers objets qui servaient à motiver les élèves. Un volet de cette exposition est réservé aux classes du 3^e cycle du primaire (5^e et 6^e année). Il leur offre la possibilité de revivre une journée de classe des années 1930, au moment de la Grande Dépression. Pour l'occasion, les élèves revêtent des costumes d'époque. La classe est dirigée par sœur Ida de Saint-Antoine, de la congrégation des Sœurs des Saints-Noms-de-Jésus-et-de-Marie, et par frère Marcellin, des Frères des Écoles chrétiennes.

Pour plus d'information, nous vous invitons à visiter le site Internet du musée (www.chateaudufresne.com).



© Photo : Musée du Château Dufresne

MÉTIER D'ART LIÉS AU BÂTIMENT

Le Conseil des métiers d'art du Québec

Quatre formations destinées aux artisans et entreprises

Artisans et entreprises des métiers d'art liés au bâtiment, le Conseil des métiers d'art du Québec vous propose des services pour reconnaître, développer et valoriser votre métier!

Quatre formations, spécialement conçues pour vous, sont offertes dès janvier 2012, autour des thèmes suivants :

- Législation et métiers d'art liés au bâtiment
- Marque culturelle
- Portfolio
- Gestion de projet

Charpentiers-menuisiers traditionnels, ébénistes, ferronniers d'art, forgerons, maçons traditionnels, couvreurs, staffeurs stucateurs, peintres décorateurs, tailleurs de pierre, vitraillistes, verriers, artisans restaurateurs et tous les artisans et entreprises du Québec œuvrant dans les métiers d'art liés au bâtiment, inscrivez-vous dès maintenant, car les places sont limitées.

Voilà une chance de profiter de plus de 70 heures de formations consacrées exclusivement aux artisans des métiers d'art liés au bâtiment.

Pour information et inscription, on peut communiquer avec France Girard, chargée de projet, au 418 694-0260, poste 4, ou par courriel à france.girard@metiers-d-art.qc.ca.



© Photo : Beaupré Michaud, architectes